

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE LA SARTHE
du 18 février 2010
RÉCAPITULATIF DES DOSSIERS

(sous réserve des délais de recours)

Demandeur :	S.A.S. DEDISSUD Siège social : Société KOODZA Magasin DECATHLON Z.A.C. de l'Etoile - 14124 MONDEVILLE
Nature du projet, surface de vente, situation géographique :	Création d'un magasin de sport à l'enseigne « KOODZA », d'une surface de vente de 1 030 m ² , dans un ensemble commercial déjà existant, à SOLESMES - Centre Commercial de la Tuilerie
EMPLOIS :	Création de 6 emplois CDI (équivalent temps plein)
Décision de la C.D.A.C.	FAVORABLE

Demandeur :	S.A.S. GAUTHIER Siège social : S.A.S. GAUTHIER La Devallière - BP 40072 72200 LA FLECHE
Nature du projet, surface de vente, situation géographique :	Transfert avec extension à LA FLECHE (de la route du Lude « La Devallière » à l'Avenue de Verdun - Z.A. Route d'Angers) d'un magasin de cuisines sur mesure, literies, meubles, aux enseignes « L'AMEUBLIER » et « PREFERENCE GAUTHIER », d'une surface de vente actuelle de 995 m ² et future totale de 1 727 m ² (meubles et literies : 1 533 m ² et cuisines : 194 m ²).
EMPLOIS :	Création d'un emploi à temps plein.
Décision de la C.D.A.C.	FAVORABLE

Prochaine réunion prévue le 24 mars 2010